



DECLARATION D'IMPARTIALITE ESSAIS & INSPECTION

L'UTAC est consciente que les décisions que nous prenons peuvent avoir des implications importantes pour nos clients et que par conséquent nous sommes susceptibles d'être soumis à des pressions d'ordre technique, financière ou commerciale.

L'UTAC s'engage à mener ses activités en toute indépendance et impartialité et en conformité avec les normes internationales en vigueur.

L'UTAC, afin de préserver cet engagement et sa notoriété, met en œuvre des dispositions spécifiques :

- Nous effectuons une évaluation régulière des risques relatifs à l'impartialité, aux conflits d'intérêt et à la corruption, et le cas échéant, des mesures sont prises.
- Chaque collaborateur s'engage individuellement à mettre en œuvre notre charte éthique et à déclarer les éventuelles situations dont il a connaissance et qui pourraient créer pour lui ou pour l'UTAC un conflit d'intérêt.
- Nos décisions sont toujours basées sur des informations documentées et traçables.
- Aucun client n'a un poids tel dans notre chiffre d'affaire qu'il puisse mettre en péril notre équilibre financier.
- Tous les demandeurs et bénéficiaires de nos prestations d'essai et d'inspection ont la possibilité de formuler un recours en cas de désaccord avec nos décisions. La marche à suivre est précisée dans notre instruction "Traitement des réclamations ou des contestations de décision dans le cadre de nos activités d'inspection, d'essai et d'homologation " disponible sur notre site internet www.UTAC.com.

Enfin, conformément aux dispositions normatives, l'UTAC s'engage à ne pas proposer ou fournir des prestations qui pourrait remettre en cause l'impartialité de ses activités.

Le 30/08/2021


Laurent BENOIT
Président de l'UTAC :